

Cote du document:	<u>EB 2006/89/R.19/Rev.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>13 b) i)</u>
Date:	<u>14 décembre 2006</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Cœuvrer pour que les ruraux pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt et de don à l'Érythrée pour le

Programme post-crise de redressement et de développement en milieu rural

Conseil d'administration — Quatre-vingt-neuvième session
Rome, 12-14 décembre 2006

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec la responsable du FIDA ci-après:

Abla Benhammouche

Chargée de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2226
courriel: a.benhammouche@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Recommandation d'approbation	ii
Carte de la zone du programme	iii
Résumé du financement	iv
I. Le programme	1
A. Principal créneau de développement visé par le programme	1
B. Le financement	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	3
E. Harmonisation et alignement	4
F. Composantes et catégories de dépenses	4
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
H. Avantages, justification économique et financière	5
I. Gestion des connaissances, innovation et élargissement	6
J. Principaux risques	6
K. Durabilité	6
II. Instruments juridiques et autorité	7
III. Recommandation	7
Annexe	
Résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de financement négocié	8
Appendices	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	
II. Logical framework (Cadre logique)	

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt et de don à l'Érythrée pour le Programme post-crise de redressement et de développement en milieu rural, telle qu'elle figure au paragraphe 35 ci-dessous.



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Érythrée

Programme post-crise de redressement et de développement en milieu rural

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	Érythrée
Organisme d'exécution:	Administrations des régions de Debub et de Gash Barka
Coût total du programme:	23,18 millions de USD
Montant du prêt du FIDA:	8,30 millions de DTS (équivalant approximativement à 12,24 millions de USD)
Montant du don du FIDA:	230 000 DTS (équivalant approximativement à 343 000 USD)
Conditions du prêt du FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
Cofinancier:	Fonds pour l'environnement mondial (FEM)
Montant du cofinancement:	7,28 millions de USD
Conditions du cofinancement:	Don
Contribution de l'emprunteur:	1,04 million de USD
Contribution des bénéficiaires:	2,28 millions de USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	FIDA/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) ^a

^a Voir le paragraphe 6.

Proposition de prêt et de don à l'Érythrée pour le Programme post-crise de redressement et de développement en milieu rural

I. Le programme

A. Principal créneau de développement visé par le programme

1. Les régions de Debub et Gash Barka comptent environ 250 000 foyers, dont plus de 90% sont pauvres et en situation d'insécurité alimentaire. Ces deux régions, qui jouxtent l'Éthiopie, sont celles qui ont le plus souffert des conflits qui ont opposé ce pays et l'Érythrée. La sécheresse en 2000-2002 a encore aggravé la pauvreté dans la région. Les conflits, la sécheresse, la pression démographique et des pratiques agricoles inadaptées sont autant de facteurs qui ont causé une forte dégradation de l'environnement et, par voie de conséquence, une baisse de la productivité agricole. L'élimination de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire dans le pays passe par la pratique d'une agriculture raisonnée et par une meilleure gestion des ressources naturelles accompagnée par des services de soutien technique améliorés.

B. Le financement

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à l'Érythrée un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant de 8,30 millions de DTS (équivalant approximativement à 12,24 millions de USD) et un don d'un montant de 230 000 DTS (équivalant approximativement à 343 000 USD) pour contribuer à financer le programme post-crise de redressement et de développement en milieu rural. Ce prêt aura une échéance de 40 ans, avec un différé d'amortissement de 10 ans, et comportera une commission de service de trois quarts de point (0,75%) par an.

Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. Le SAFP a alloué à l'Érythrée 5,46 millions de USD au cours du cycle triennal. Ce programme sera la seule aide accordée au titre de l'actuel cycle. Tout en étant supérieur au montant alloué au titre du SAFP, le financement proposé est cependant conforme au paragraphe 21 b) de la politique du FIDA en matière de prévention des crises et de redressement par suite d'une réaffectation des ressources dans la région en fonction des scores des pays établis par le SAFP.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. La guerre de 1998 et les trois années de sécheresse de 2000 à 2002 ont nui à la croissance économique au cours de la période 1998-2002. Les déficits budgétaires ont augmenté, sans qu'on en connaisse le chiffre exact car l'Érythrée ne publie pas son budget, et les exportations et les réserves de change se sont amenuisées. La dette extérieure totale a plus que doublé entre 2000 et 2003, atteignant 635 millions de USD (71% du revenu national brut), alors que seulement 52 millions de USD d'exportations sont disponibles pour en assurer le service. En dépit de ces difficultés, l'Érythrée, au prix d'une sage gestion des ressources et d'une politique de "tolérance zéro" à l'égard de la corruption, a fait preuve d'une bonne capacité d'absorption. Le montant total de ses emprunts au FIDA est de 22,7 millions de USD pour le Projet d'aménagement des oueds des basses terres de l'Est en Érythrée, à présent clos et intégralement décaissé, et le Projet de développement de l'agriculture et de l'élevage dans la région de Gash Barka, en cours, dont le taux de décaissement s'établissait à 35% en octobre 2006. Les décaissements des projets se sont chiffrés en moyenne à environ 775 000 USD par

an. Le pays a jusqu'à présent assuré le service de ses prêts de façon régulière et tout indique qu'il continuera à en être ainsi.

Flux de fonds

5. Le financement du FIDA sera acheminé par l'intermédiaire d'un compte spécial géré par le Ministère du développement national et ouvert à la Banque d'Érythrée ou dans toute autre banque agréée par le Fonds. Des fonds seront virés de ce compte aux comptes de programme désignés d'organismes d'exécution suivant les plans de travail et budgets annuels convenus. La procédure de paiement direct sera appliquée aux contrats attribués sur appels d'offres internationaux et nationaux.

Modalités de supervision

6. Le financement du FIDA sera supervisé par celui-ci, avec l'appui initial du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) concernant les règles fiduciaires.

Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et à aux politiques opérationnelles du FIDA

7. Aucune dérogation n'est prévue. Le plan de passation des marchés doit être finalisé lors des négociations du prêt.

Gouvernance

8. La passation des marchés par appel à la concurrence et des procédures administratives et financières transparentes garantiront un niveau élevé de bonne gouvernance. Les formats de présentation des états financiers, des vérifications externes des comptes et des rapports d'avancement seront arrêtés en accord avec le FIDA et l'institution coopérante avant le premier décaissement et leur conformité sera vérifiée par les missions de supervision.

C. Groupe cible et participation

Groupe cible

9. Le programme s'adressera aux ménages pauvres et en situation d'insécurité alimentaire, qui constituent plus de 80% de la population de la zone¹ du programme. Une attention particulière sera prêtée à ceux qui sont dirigés par une femme (représentant selon les estimations 30% du total des ménages), aux personnes déplacées à l'intérieur du pays et aux rapatriés (qu'on estime à plus de 30 000 ménages), ainsi qu'aux 12 500 ménages sans ressource cultivant des parcelles d'un hectare ou moins et ne possédant pas de bétail.

Méthode de ciblage

10. Le programme s'appuiera sur la tradition communautaire locale, qui est de venir en aide aux personnes vulnérables, en particulier aux ménages dirigés par une femme et aux veuves âgées et sans ressources. Le développement du petit élevage et de l'irrigation inscrit au programme s'adressera aux ménages dirigés par des femmes, aux familles réinstallées et aux ménages vulnérables cultivant moins d'un hectare et ne possédant pas de bétail. Les organisations communautaires contribueront à l'identification des ménages pauvres. La réinstallation se fera sur la base de la liste par village des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des rapatriés. Afin d'accroître l'accès des ménages pauvres à la terre, le programme mettra à profit le régime public de location applicable en zone d'altitude à l'attribution des terres communale aux communautés et aux ménages eux-mêmes.

Participation

11. Le programme a une assise communautaire, et des ressources considérables ont été fournies pour améliorer la capacité des communautés d'en planifier, mettre en œuvre, suivre et évaluer le développement. Le groupe cible participera pleinement

¹ Voir le rapport de préévaluation.

au développement de l'irrigation et sera responsable de la bonne marche des activités dans ce domaine, pour lesquelles il mettra à profit l'expérience acquise à l'occasion du projet d'aménagement des oueds des basses terres de l'Est. La production de semences et plants pour les cultures fourragères sera sous-traitée à de petits exploitants. Les activités relatives au petit bétail seront conduites en participation. Les bénéficiaires achèteront et distribueront le bétail, les bénéficiaires initiaux cédant ensuite à d'autres familles pauvres les animaux qu'ils produiront. Le programme lancera le développement et la diffusion de technologies participatives, et veillera à ce que les agriculteurs soient associés à la prise des décisions.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés

12. Le Programme vise à promouvoir l'agriculture raisonnée et la gestion des ressources naturelles afin d'accroître la productivité agricole tout en préservant l'environnement. Le programme améliorera les revenus, la sécurité alimentaire et l'alimentation de 207 460 ménages. Un système de développement et de diffusion de technologies apportera un appui technique en vue de l'amélioration de plus de 200 000 hectares de cultures sèches, 450 hectares de cultures irriguées, et 40 370 hectares de pâturages, ainsi que la restauration de 40 000 hectares de bassins versants dégradés. La production animale sera accrue grâce à l'amélioration des pâturages communaux. Le soutien à l'élevage intensif portera sur 4 000 vaches laitières, 78 000 chèvres laitières et environ 8 000 brebis. Quelque 1 100 lots d'apiculture seront également distribués.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

13. Un système participatif de développement et de diffusion de technologies sera élaboré en vue d'étayer les politiques à appliquer au plan national. Un autre système sera établi pour la coordination du développement agricole et rural dans le cadre de la politique de décentralisation et constituera le socle d'une nouvelle politique nationale en matière de développement agricole et rural. Une approche participative de la gestion des ressources naturelles servira de point de départ à la définition d'une politique de location visant la conservation des terres et de l'eau dans les hautes terres.

Politiques du FIDA et stratégie d'alignement

14. Le programme mettra à profit l'assistance que le Fonds a apportée par le passé à la reconstruction et à la relance agricole et rurale pour passer d'une situation de crise à un système de développement à long terme fondé sur une approche programmatique. Il en résultera une synergie et un impact renforcé sur l'atténuation de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, ce qui est en phase avec la politique du FIDA en matière de prévention des crises et de redressement. En conformité avec l'objectif consistant à éradiquer la pauvreté et l'insécurité alimentaire, défini dans le programme d'options stratégiques par pays, le programme vise: i) à redonner aux familles rurales frappées par la crise, des moyens de subsistance indépendants; ii) à accroître de manière durable la productivité agricole; iii) à augmenter les revenus en milieu rural et réduire la détérioration de l'environnement et iv) à renforcer les capacités institutionnelles au profit d'initiatives de développement à assise communautaire. Le programme est aligné sur les objectifs stratégiques du Fonds relatifs à la mise en valeur du capital humain et social ainsi qu'à la création de ressources productives et de technologies durables².

² Une liste des notes d'apprentissage et des documents d'orientation opérationnels du FIDA examinés pour la conception du programme figure dans l'Appendice I.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

15. Le programme doit être mis en œuvre dans le cadre du Programme national de développement rural intégré parrainé par des donateurs³. Il est pleinement aligné sur les mesures gouvernementales appliquées pour traiter les problèmes que sont la pauvreté généralisée, l'insécurité alimentaire et la détérioration de l'environnement, par la mise en œuvre d'un développement agricole raisonné comprenant l'intégration de l'agriculture et de l'élevage, la diffusion de technologies abordables et adaptées aux besoins des pauvres, et l'exploitation des ressources hydriques pour l'irrigation.

Harmonisation avec les partenaires du développement

16. Le programme a été élaboré en étroite consultation avec des partenaires intervenant dans le domaine du développement agricole et rural. Il complétera le programme mixte des Nations Unies en faveur des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des expulsés. Le programme des Nations Unies est également soutenu par plusieurs bailleurs de fonds bilatéraux, dont l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Le programme de la Banque africaine de développement relatif au développement de l'infrastructure rurale complétera le programme proposé qui est en phase avec le soutien apporté par la Banque mondiale au développement technologique, à la production de semences et à l'amélioration de l'irrigation. Il a été conçu pour être exécuté en liaison étroite avec le soutien apporté par l'Australie à la recherche sur l'amélioration des fourrages et à la formation de la main-d'œuvre agricole.

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

17. Les composantes du programme sont les suivantes: i) renforcement des capacités et renforcement institutionnel (42% des coûts de base); ii) développement agricole (35% des coûts de base); et iii) gestion des ressources naturelles (23% des coûts de base).

Catégories de dépenses

18. Les investissements constituent 74% des coûts de base et se répartissent comme suit: développement de l'infrastructure agricole (44%); matériel et équipement (4%); véhicules (6%); assistance technique (1%); formation, études et ateliers (13%) et travaux de génie civil (6%). Les charges récurrentes comprennent les salaires et indemnités (12%), et les dépenses de fonctionnement (14%). Le décaissement du prêt sera étalé sur six ans et celui du don sur trois ans. Plus de 68% des fonds parviendront directement aux bénéficiaires, en espèces ou en nature.

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

19. Les administrations régionales de Debub et Gash Barka seront les organismes d'exécution principaux. La division de l'agriculture et celle des terres, des eaux et de l'environnement de chaque administration régionale fourniront un soutien technique aux activités agricoles et à la gestion des ressources naturelles, respectivement. Le bureau de coordination du programme au sein de chaque administration régionale sera responsable de la coordination, le Ministère de l'agriculture apportant un soutien à la définition des grandes orientations et une aide technique à l'appui du développement agricole. Au niveau des kebabi, les conseils de kebabi, par l'intermédiaire des comités de développement et des groupes d'entraide, participeront à l'exécution directe des activités.

³ Voir le rapport de préévaluation.

Responsabilités en matière d'exécution

20. Le Ministère du développement national sera chargé de la coordination au plan national et, à ce titre, il préparera le plan de travail et budget annuel, coordonnera les passations de marchés, rédigera les comptes consolidés, coordonnera le suivi et l'évaluation, exécutera l'examen à mi-parcours et établira le rapport d'achèvement du programme. Un comité de coordination du programme, présidé par le gouverneur de la région concernée, supervisera le programme au niveau régional tandis qu'un Comité directeur national présidé par le Ministre du développement national sera chargé de sa supervision au plan national. Les gouverneurs des deux régions auront la responsabilité globale de la mise en œuvre au plan régional.

Rôle de l'assistance technique

21. Le don du FIDA permettra de fournir une assistance technique en vue d'améliorer les cultures fourragères, de favoriser un développement à assise communautaire et de former localement du personnel dans ces domaines. Il financera aussi des études visant à élaborer des recommandations afin d'améliorer les politiques de développement agricole. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) apportera une assistance technique à la planification de l'utilisation des terres et des eaux, et à la gestion des ressources naturelles.

État d'avancement de la négociation des principaux accords d'exécution

22. Outre les accords de financement, des mémorandums d'accord seront conclus entre les villages participants et les administrations régionales compétentes, puis signés au cas par cas au cours de la phase d'exécution.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

23. Le coût total du programme s'élève à 23,18 millions de USD. Sous réserve de l'approbation par son Secrétariat de la note conceptuelle, le FEM versera 7,28 millions de USD (soit 31,4% du coût total du programme) au titre du financement parallèle de la composante relative à la gestion des ressources naturelles. Le gouvernement contribuera à hauteur de 1,04 million de USD (4,5%) et les bénéficiaires apporteront 2,28 millions de USD (9,8%) en espèces ou en nature⁴.

H. Avantages, justification économique et financière

Principales catégories d'avantages apportés par le projet

24. Par l'augmentation de la productivité agricole et la restauration des bassins versants et des pâturages dégradés, le programme améliorera les revenus, la sécurité alimentaire et l'alimentation de 207 460 ménages pauvres, dont au moins 82 984 dirigés par une femme. Les institutions, tant communautaires que publiques, seront renforcées. Les stratégies seront améliorées pour veiller à un développement viable à long terme⁵.

Viabilité économique et financière

25. Lorsque le programme produira son plein effet (onzième année du programme), on estime que la production annuelle supplémentaire atteindra 33 087 tonnes de céréales, 300 tonnes de fruits et légumes, 260 000 tonnes de fourrage, 10 000 tonnes de viande, 165 tonnes de miel et 2 220 tonnes de lait. Les revenus des familles augmenteront pour s'établir à un niveau compris entre 1 270 et 1 400 USD. Le taux de rentabilité économique a été estimé à 16,7%, ce qui est élevé eu égard aux retards et à la réduction des bénéfices⁶.

⁴ Pour de plus amples détails sur les comptes de dépenses par bailleur de fonds, voir le rapport de préévaluation.

⁵ Des informations détaillées figurent dans le rapport de préévaluation.

⁶ Des informations détaillées figurent dans le rapport de préévaluation.

I. Gestion des connaissances, innovation et élargissement

Modalités de gestion des connaissances

26. Le programme se distingue par l'intensité du suivi-évaluation et par les études consacrées aux politiques et aux stratégies relatives à l'agriculture et à la gestion des ressources naturelles. Les conclusions en seront analysées à l'occasion d'ateliers qui seront organisés chaque année au niveau des villages, des régions et du pays pour partager des expériences et les mettre à profit dans l'exécution des programmes et dans les politiques nationales.

Innovations en matière de développement

27. Les principales innovations sont, entre autres, les suivantes: un système participatif de création et de diffusion de technologies; la planification, la mise en œuvre, et le suivi-évaluation au niveau communautaire; un mécanisme de partage des coûts qui minimisera la charge budgétaire; la mise en œuvre dans le cadre des institutions en place; et la coordination étroite des efforts avec le gouvernement et les partenaires de développement.

Approche d'élargissement

28. Le système de développement à assise communautaire, le système de création et de diffusion de technologies et le système de gestion des ressources naturelles que le programme expérimentera seront reproduits à l'échelle nationale une fois qu'ils auront été pleinement testés par le programme.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

29. Les tensions existant entre l'Érythrée et l'Éthiopie font peser une lourde menace sur la sécurité, en particulier dans l'étroite frange méridionale qui se trouve encore dans la zone dite de sécurité temporaire. Toute reprise des hostilités dans cette zone pourrait retarder l'exécution du programme. Celui-ci sera donc mis en œuvre avec souplesse, il prendra en compte l'ensemble de la population et reposera sur l'initiative communautaire. La détérioration de l'environnement étant un grave problème, le programme met l'accent sur la conservation des ressources naturelles, en veillant particulièrement à restaurer les pâturages et à enrayer la détérioration de l'environnement dans les zones d'altitude. L'attention portée au renforcement des capacités tant au niveau de l'administration publique que des communautés permettra de circonscrire les risques attachés à la faiblesse des capacités institutionnelles.

Classification environnementale

30. Conformément aux procédures d'évaluation environnementale appliquées par le FIDA, le programme a été classé dans la "catégorie B" car il est peu probable qu'il ait un impact négatif important sur l'environnement. Une évaluation environnementale de grande envergure n'est donc pas nécessaire.

K. Durabilité

31. Le programme sera mis en œuvre dans le cadre de l'administration décentralisée en place, avec une pleine participation communautaire. Seul un modeste surcroît de personnel sera nécessaire et la dépense correspondante sera inscrite au budget de l'État au plus tard à la cinquième année du programme. Les ménages bénéficiaires seront chargés de l'exploitation et de l'entretien des ressources productives et ils contribueront à la création de services de vulgarisation répondant à la demande. L'expérience acquise à l'occasion du projet d'aménagement des oueds des basses terres de l'Est a montré que, pour peu qu'ils soient organisés et formés de manière appropriée, les bénéficiaires s'acquittent efficacement de ces responsabilités. Les mécanismes institutionnels comporteront la pleine participation des bénéficiaires, y compris le partage des coûts, qui sera élargie à l'échelle nationale. Il sera ainsi

possible de réduire au minimum les coûts de fonctionnement et de garantir la durabilité.

II. Instruments juridiques et autorité

32. Un accord de financement entre l'Érythrée et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de financement négocié est joint en annexe.
33. L'Érythrée est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
34. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

III. Recommandation

35. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé par adoption de la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à l'Érythrée un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à huit millions trois cent mille droits de tirage spéciaux (8 300 000 DTS) venant à échéance le 15 octobre 2046 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) par an et régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à l'Érythrée un don libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à deux cent trente mille droits de tirage spéciaux (230 000 DTS), qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Lennart Båge

Résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de financement négocié

(Négociations conclues le 7 novembre 2006)

Problématique hommes-femmes

1. Le Gouvernement veillera à ce que des femmes soient incluses, à tous les niveaux, dans la représentation du groupe cible dans le cadre du programme.

Pratiques de gestion des pesticides

2. Le Gouvernement veillera à ce que les pesticides fournis aux fins du programme ne comprennent aucun produit interdit par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ou classés dans les catégories "extrêmement dangereux" et "très dangereux" par l'Organisation mondiale de la santé.

Assurance du personnel du programme

3. Le Gouvernement assurera le personnel clé du programme contre les risques de maladie et d'accident dans une mesure compatible avec les procédures et la réglementation officielles.

Acquisition et utilisation des véhicules du programme

4. Le Gouvernement veillera à ce que tous les véhicules dont il sera fait l'acquisition dans le cadre du programme soient assurés et utilisés pour l'exécution du programme, et que les types de véhicules dont il sera fait l'acquisition dans le cadre du programme soient adaptés aux besoins du programme.

Recrutement et formation

5. Le Gouvernement renforcera les capacités des administrations des *zobas* participantes:
 - a) en mettant en place, au sein des Départements du développement économique de chacune des *zobas*, des unités de facilitation du programme dotées d'un personnel jugé satisfaisant par le FIDA et chargées de la mobilisation et de la formation communautaires, en étroite collaboration avec la Division de l'agriculture; et
 - b) en renforçant l'unité chargée de l'audit interne afin d'assurer des services d'audit interne au programme.

Service consultatif aux agriculteurs

6. Le Gouvernement veillera à ce que le Ministère de l'agriculture (MOA) opérationnalise son projet de service consultatif aux agriculteurs: a) en fournissant du personnel supplémentaire, et précisément le personnel de vulgarisation de première ligne; b) en redéployant un nombre important d'agents existants, à un niveau inférieur à celui de la sub-*zoba*; et c) en fournissant au personnel la formation nécessaire pour faciliter l'intégration des services de vulgarisation spécialisés dans l'agriculture et l'élevage. Le système fera l'objet d'un examen, au plus tard au premier trimestre de la troisième année du programme, pour en évaluer l'efficacité et la durabilité. Les résultats de cette évaluation serviront à affiner la politique et la stratégie relatives à un système de vulgarisation à adopter à l'échelle du pays.
7. Le Gouvernement veillera à ce que le MOA mette en place un système participatif de création technologique en collaboration avec l'Institut national de la recherche agricole et avec la participation des représentants des agriculteurs.
8. Le Gouvernement veillera à la création d'unités de suivi et d'évaluation au sein du Département planification du développement au Ministère du développement national, et dans chacun des bureaux de coordination du programme au niveau des

zobas, en les dotant d'un personnel jugé satisfaisant par le FIDA. Le système de suivi et d'évaluation devra être opérationnel six mois au plus tard après la date d'entrée en vigueur. Le système sera évalué par le FIDA à la fin de la première année du programme. Le Gouvernement veillera à ce que les systèmes de suivi et d'évaluation destinés au programme incluent, entre autres, le cadre du système FIDA de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI), que le Fonds lui communiquera.

9. Le Gouvernement veillera à ce que chacune des parties au programme maintienne une comptabilité adéquate afin d'enregistrer toutes les transactions financées dans le cadre du programme. La présentation des comptes sera normalisée et agréée entre le Gouvernement et le FIDA.
10. Le Gouvernement facilitera l'importation dans les meilleurs délais du matériel génétique qui sera utilisé dans le cadre du programme, et apportera son aide en la matière.
11. Le Gouvernement communiquera au FIDA, au plus tard à la fin de la première année du programme, une proposition tendant à intégrer au sein du bureau de coordination du programme de Gash Barka l'unité de coordination du projet de développement de l'agriculture et de l'élevage dans la région de Gash Barka, et mettra en œuvre cette proposition au cours de la deuxième année du programme.
12. Au plus tard 30 jours après la date d'entrée en vigueur de l'accord de financement, le Gouvernement devra avoir sélectionné un expert international qui jouera le rôle de consultant en matière de mise en valeur des ressources fourragères, et dont le projet de contrat aura été examiné par le FIDA.

Causes supplémentaires de suspension

13. a) Le FIDA peut suspendre, en tout ou en partie, le droit du Gouvernement de demander des prélèvements sur le compte du prêt et/ou le compte du don s'il survient l'un quelconque des événements ci-après:
 - i) le manuel d'exécution du programme, ou l'une quelconque de ses dispositions, a fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou d'une modification sans le consentement préalable du FIDA, lequel a établi que cette dérogation, cette suspension, cette abrogation, cet amendement ou cette modification a eu, ou est susceptible d'avoir, des conséquences matérielles défavorables sur le programme; ou
 - ii) alors que le FIDA a informé le Gouvernement que des allégations crédibles d'actes de corruption ou de pratiques frauduleuses ont été portées à son attention à propos de l'exécution du programme, ce dernier n'a pas enquêté sur ces allégations avec une diligence et une détermination suffisantes aux yeux du FIDA; ou, alors que le FIDA a établi, sur la base des conclusions de l'enquête et autres éléments dont il dispose et en concertation avec le Gouvernement, que de telles pratiques ont eu lieu, ce dernier ne prend pas en temps utile des mesures correctives jugées satisfaisantes par le Fonds.
- b) Le FIDA suspendra, en tout ou en partie, le droit du Gouvernement de demander des prélèvements au titre du compte du prêt et/ou du compte du don si le ou les rapport(s) d'audit n'ont pas été présentés dans des conditions satisfaisantes dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice.

Conditions préalables aux retraits

14. Aucun retrait ne sera effectué au titre des dépenses afférentes au programme tant que:
- a) le compte spécial n'aura pas été dûment ouvert;
 - b) le premier projet de programme de travail et budget annuel et de plan d'achats n'aura pas été approuvé par le FIDA; et
 - c) les comptes du programme n'auront pas été dûment ouverts et les signataires habilités et désignés par le Gouvernement.

Conditions préalables à l'entrée en vigueur

15. L'entrée en vigueur de l'accord de financement est soumise aux conditions préalables suivantes:
- a) le comité national de pilotage du programme a été créé;
 - b) les bureaux de coordination du programme dans les *zobas* de Gash Barka et de Debub ont été dûment établis et dotés de personnel;
 - c) l'accord de financement du programme a été dûment signé, et la signature et l'exécution dudit accord par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances compétentes; et
 - d) un avis juridique favorable émis par le Ministère fédéral de la justice, acceptable en la forme et sur le fond par le FIDA, a été remis au Fonds par le Gouvernement.

Key reference documents

Country reference documents

- CARE, WFP and ERREC (2003). Eritrea Rural Livelihood Security Assessment. Report of the Findings, CARE, WFP, and ERREC, Asmara.
- Economist Intelligence Unit (2006). Eritrea. Country Profile 2006, The Economist Intelligence Unit, London, UK
- Eritrean Agency for the Environment (1995). National Environmental Management Plan for Eritrea, Eritrean Agency for the Environment, Asmara
- Government of Eritrea (2003). Interim Poverty Reduction Strategy, Asmara.
- Government of Eritrea (2004). Food Security Strategy, Asmara.
- Ministry of Land, Water and Environment, Department of Environment (2000). National Biodiversity Strategy and Action Plan, MLWE, Asmara.
- United Nations (2002). United Nations Development Assistance Framework (2002-2006). Eritrea, United Nations Mission in Eritrea, Asmara.
- World Bank (2004). Eritrea. Country Assistance Evaluation, Operations Evaluation Department, Report No. 28778-ER, World Bank, Washington.

IFAD reference documents

- IFAD (2006). State of Eritrea. Country Strategic Opportunities Paper (COSOP), Africa II Division, Programme Management Department, International Fund for Agricultural Development, Rome.
- IFAD (2006). IFAD Policy on Crisis Prevention and Recovery, International Fund for Agricultural Development, Rome
- IFAD (2006). Eritrea. Post-Crisis Rural Recovery and Development Programme: Appraisal Report and Key Files, International Fund for Agricultural Development, Rome.
- IFAD (2005). Learning Notes for Investment:
- (i) Gender, International Fund for Agricultural Development, Rome.
 - (ii) Community Development Funds, International Fund for Agricultural Development, Rome
 - (iii) Project Targeting, International Fund for Agricultural Development, Rome.
 - (iv) Monitoring and Evaluation, International Fund for Agricultural Development, Rome
- IFAD (2005). Eritrea. Gash Barka Livestock and Agricultural Development Project: Mid-Term Review Report, International Fund for Agricultural Development, Rome.
- IFAD (2003). Eritrea. Eastern Lowlands Wadi Development Project: Completion Evaluation, Office of Evaluation, International Fund for Agricultural Development, Rome.
- IFAD (2002). Regional Strategy Paper for Rural Poverty Reduction in Eastern and Southern Africa (2002-2006), International Fund for Agricultural Development, Rome.

Logical framework

Narrative Summary	Performance Indicators	Means of Verification	Assumptions/Risks
<p>Goal Improvement in income, food security and the general livelihood of 207 500 poor households of which 80 000 will be woman-headed households.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Percentage reduction in the poor rural households living below the poverty line and are food insecure. Increase in asset (land and livestock) holding by poor households disaggregated by gender. Reduction in the prevalence of malnutrition for children under 5. 	<ul style="list-style-type: none"> Gender disaggregated national/ regional income and poverty study. Programme baseline, mid-term, and completion studies. 	<ul style="list-style-type: none"> Border conflict is resolved. Internal political stability. Enabling macro-economic policy in place.
<p>Objective Raising agriculture and livestock productivity while conserving the natural resource base.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Increase in the output of agriculture and livestock per unit of land area. No. of hectares of catchment/watershed rehabilitated and area of rangeland improved. No. of households engaged in intensive livestock. 	<ul style="list-style-type: none"> Programme progress, monitoring, mid-term review, and completion reports. Village review workshops reports and recommendations. 	<ul style="list-style-type: none"> Technology and extension delivery systems improved. Improved genetic fodder/pasture materials introduced and incorporated in the farming system. Political stability.
Programme Outputs			
<p>Output 1: Capacity Building and Institution Strengthening (i) Capacity of communities and producer organizations developed to plan execute and monitor their own development. (ii) Government institutions strengthened for technology generation and dissemination. (iii) District administration develop capacity for development.</p>	<ul style="list-style-type: none"> No. of village communities and producer organizations trained and able to plan, execute and monitor agriculture and natural resource management; A participatory extension/research system developed and implemented nationally. No. of technologies generated and adopted. Percentage increase in crop and livestock yield. IFAD and other development partners assisted government to establish monitoring and evaluation system. 	<ul style="list-style-type: none"> Programme progress, monitoring, mid-term, and completion reports. Village evaluation meeting reports. Village extension group reports. MOA, MLWE, MND and NARI annual reports. Annual programme implementation workshop reports. Supervision reports. 	<ul style="list-style-type: none"> Policy of decentralised governance and administration is maintained. Additional budget available for community development efforts. Power of village council to raise revenues from local taxes, retained and strengthened. Internal political stability is maintained.
<p>Output 2: Livestock and Agricultural Development Promotion of sustainable livestock and agricultural development through better resource management, improved but affordable technologies, low cost irrigation development.</p>	<ul style="list-style-type: none"> No. of livestock watering points developed. No. of farmers involved in forage production programme. No. of rangeland reseeded; and area coverage. No. of Users Associations formed and operational. No. of smallholder farmers practicing improved livestock management. Increase in the volume and value meat, mild and honey marketed by producers. Area of small-scale irrigation rehabilitated or developed and beneficiaries by gender. Crop production weight (tons) by crop small-scale/spate irrigation/rainfed; and incremental yields by crop. No. of households food secured. 	<ul style="list-style-type: none"> Programme progress, supervision, monitoring and evaluation, mid-term review, and completion reports. Policy dialogue workshop reports. Participatory user monitoring and evaluation reports. MOA, NARI, District Administration annual reports. 	<ul style="list-style-type: none"> No government restriction of importation of new genetic materials. Good collaboration between MOA/NARI. No border conflict. Internal political stability is maintained. No prolonged droughts.
<p>Output 3: Natural Resource Management Encompassing agricultural land, rangeland, catchment and watershed protection.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Policies, strategy and guidelines reviewed, processed for approval and published. No. of <i>Kebabi</i> and <i>Sub-zoba</i> level land-use plans developed and executed. Total area covered by conservation practices. 	<ul style="list-style-type: none"> MLWE annual reports. Programme progress, mid-term review, completion, and supervision reports. Annual policy review workshop reports. 	<ul style="list-style-type: none"> Close working relationship established between MOA/MLWE. Government committed to a sustainable long-term environmental development.

